

RAPPORT ANNUEL

2016

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 8 JUIN 2017	4
COMPTES SOCIAUX 2016	15
Bilan actif	16
Bilan passif	17
Compte de résultat	18
Flux de trésorerie	19
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	20
1. Faits significatifs à la clôture	21
2. Événements postérieurs à la clôture	21
3. Rappel des principes et méthodes significatifs appliqués	21
4. Analyse des principaux postes du bilan	23
5. Analyse des principaux postes du compte de résultat	31
7. Instruments financiers et risques de marché	35
8. Parties liées	36
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	39

RAPPORT DE GESTION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale annuelle en application de la loi et des statuts pour vous rendre compte de l'activité d'Eurofins-Cerep au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées.

Les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Ces documents ont été transmis au Comité d'Entreprise.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre Société.

Note Préliminaire

Eurofins-Cerep SA (ou la « Société ») répond aux conditions d'exemption d'établissement de comptes consolidés et ne publie plus de tels comptes depuis l'exercice 2014.

Les comptes au 31 décembre 2016 sont en conséquence établis conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des normes comptables françaises.

Présentation de l'activité de la Société

Eurofins-Cerep est un partenaire stratégique de l'industrie pharmaceutique dans le domaine de la découverte de médicaments ("Drug Discovery").

La Société a développé et intégré un ensemble de technologies et de savoir-faire qui permet à ses clients de mettre en œuvre une stratégie de Drug Discovery basée sur la détermination précoce des éventuels effets secondaires des médicaments. Son approche rationnelle apporte des solutions pour réduire le temps et le coût de développement des médicaments en décelant très tôt les candidats-médicaments les plus prometteurs tout en éliminant les molécules qui pourraient échouer en développement.

Eurofins-Cerep a en effet développé une plate-forme technologique pour déterminer rapidement et à faible coût les propriétés pharmacologiques, le métabolisme et la toxicité potentielle des candidats-médicaments. Ces molécules sont ainsi testées *in vitro* dans un ensemble de modèles (ou tests) moléculaires et cellulaires mis au point et validés par Eurofins-Cerep. Les résultats de ce profilage *in vitro* fournissent autant d'indicateurs des effets des composés chez l'homme. Ils peuvent aussi être interprétés à l'aide de BioPrint®, un outil informatique propriétaire développé par les informaticiens et les pharmacologues de Eurofins-Cerep autour d'une base de données générée par la Société et incluant les résultats *in vitro* de près de 2 500 médicaments actuellement commercialisés, ayant échoué pendant les phases de développement cliniques, ou ayant été retirés du marché. Cette approche permet aux clients de Eurofins-Cerep de limiter le nombre de produits à synthétiser et à tester dans les phases de recherche, d'orienter les candidats-médicaments lors des essais cliniques et d'identifier de nouvelles indications pour des médicaments existants, et/ou ayant échoué dans leur indication originale ou encore en cours de développement.

La plate-forme technologique de Eurofins-Cerep

La plate-forme technologique de Eurofins-Cerep comprend :

- . le criblage à haut débit pour tester rapidement des chimiothèques de grande taille ;
- . le profilage à haut débit pour déterminer *in vitro* les effets pharmacologiques (spécificité des molécules) et pharmaceutiques (biodisponibilité et toxicité des molécules) ;
- . BioPrint®, une base de données relationnelle qui permet de prédire les propriétés cliniques d'une molécule à partir de ses descripteurs moléculaires et de ses effets *in vitro*.

Les modèles *in vitro*

Une molécule chimique exerce son effet biologique, que ce soit un effet thérapeutique ou un effet toxique, en agissant sur des protéines, appelées cibles moléculaires. Le nombre total de protéines, ou cibles potentielles, chez l'homme, est estimé à environ 10 000. Les progrès récents en biologie moléculaire ont permis d'identifier nombre de ces cibles mais le mécanisme d'action de la plupart d'entre elles reste inconnu. Seules quelques centaines de ces cibles sont connues pour être impliquées dans les effets thérapeutiques et secondaires des médicaments.

La connaissance exhaustive de ces cibles et leur relation avec les effets cliniques observés chez l'homme permettrait le développement de médicaments efficaces et dénués d'effets secondaires ou toxiques.

Eurofins-Cerep a, dans ce domaine, le savoir-faire le plus étendu au monde, avec un catalogue d'environ 1 300 modèles *in vitro* permettant de déterminer l'effet des molécules sur plusieurs centaines de cibles, incluant les cibles déjà connues et d'autres de découverte plus récente et encore mal caractérisées.

Les modèles sont fiables et robustes. Ils sont réalisés dans des volumes de quelques microlitres pour une optimisation des coûts et une faible consommation des matières premières.

La recherche et développement de Eurofins-Cerep est spécialisée dans la mise au point de nouveaux modèles *in vitro* et l'adaptation de nouvelles technologies dans ces modèles.

Le criblage à haut débit

Un programme de recherche de nouveaux médicaments débute en général par le test de plusieurs centaines de milliers de composés sur la cible d'intérêt. Cette étape est appelée criblage à haut débit. Elle doit être réalisée rapidement, à faible coût et doit permettre l'identification fiable de composés actifs. Eurofins-Cerep a développé un savoir-faire reconnu dans ce domaine, mettant en jeu un processus optimisé basé sur l'utilisation de matériels robotiques sophistiqués dont certains ont été conçus par la Société.

Eurofins-Cerep est en mesure de cribler plusieurs dizaines de milliers de composés par jour sur une cible déterminée.

Le profilage à haut débit

A l'issue de l'étape de criblage à haut débit, les composés actifs sont sélectionnés. Leurs structures chimiques servent de base aux chimistes pour la conception de nouveaux composés qui seront à leur tour criblés sur la cible d'intérêt. A ce stade, il est important aussi de s'assurer que ces composés ne produiront pas d'effets secondaires ou toxiques, de vérifier qu'ils atteindront l'organe visé une fois administrés chez l'homme et que leur métabolisme hépatique sera compatible avec leur utilisation. A cette fin, les composés doivent être testés dans un ensemble de modèles *in vitro* prédictifs. Cette étape, appelée profilage, est réalisée en général sur un ensemble de 20 à 100 cibles en parallèle.

Le nombre de composés actifs issus de l'étape de criblage à haut débit peut être important. Il convient donc de pouvoir profiler de nombreux composés en parallèle : c'est l'objet du profilage à haut débit.

S'il est relativement commun, dans les principaux laboratoires pharmaceutiques, de pratiquer le criblage à haut-débit (de nombreux composés sur une seule cible), le profilage, spécialement le profilage à haut-débit (de nombreux composés sur un ensemble de cibles), nécessite une expertise particulière, tant au niveau des procédures de chaque modèle (homogénéité optimale des conditions expérimentales) qu'au niveau de la gestion des flux de matières pour réduire la consommation, réduire le temps de cycle et maximiser la fiabilité des résultats. Eurofins-Cerep possède dans ce domaine un savoir-faire unique qui lui confère la place de leader mondial.

Eurofins-Cerep a développé une offre unique de modèles pharmacologiques destinés à comprendre et anticiper les effets des médicaments. Ceux-ci sont proposés généralement depuis les laboratoires d'Eurofins-Cerep situés dans la région de Poitiers.

BioPrint®

BioPrint® est une vaste base de données pharmacologique et pharmaceutique (ADME) homogène et cohérente, qui constitue un outil unique d'aide à la décision dans le processus de découverte de nouveaux médicaments.

La base de données est constituée de trois ensembles distincts : les descripteurs chimiques (structures des composés, informations chimiques et descripteurs 2D et 3D), les profils *in vitro* et les effets *in vivo* de médicaments ou de produits de référence.

La base de données contient des informations sur près de 2 500 médicaments actuellement sur le marché, ayant échoué pendant les phases de développement clinique, ou ayant été retirés du marché. Les informations sont d'une part les descripteurs des composés, et d'autre part leurs effets cliniques (effets thérapeutiques et effets secondaires) observés chez l'homme.

Les descripteurs stockés dans la base de données BioPrint® sont d'une part les paramètres physico-chimiques (structure chimique, descripteurs pharmacophoriques 3D, etc.) et les effets *in vitro*, mesurés dans un ensemble de 159 cibles. Ces effets *in vitro* ont tous été générés par Eurofins-Cerep dans des conditions homogènes qui rendent la comparaison des résultats entre eux fiable.

Grâce à l'interprétation des profils réalisés par Eurofins-Cerep, BioPrint® aide à déterminer si un nouveau produit a certaines des qualités requises pour devenir un médicament commercialisable, anticipant notamment les effets *in vivo* indésirables, les effets sur d'autres cibles que la cible principale visée, et les caractéristiques pharmaceutiques de la molécule étudiée.

L'approche BioPrint® permet ainsi, par comparaison avec les médicaments contenus dans la base de données, de déterminer la probabilité de survenance d'un effet secondaire pour un nouveau composé avant que celui-ci ait été testé chez l'homme.

Une autre application de BioPrint® est de permettre d'identifier des cibles, qui ne sont pas génétiquement apparentées à la cible principale testée mais qui lui sont structurellement proches, pour définir le profil le plus pertinent autour de la cible d'intérêt.

L'offre de services

Eurofins-Cerep propose l'accès à sa plate-forme technologique sous forme de services.

L'offre d'Eurofins-Cerep inclut :

- le développement de nouveaux modèles, qui pourront être utilisés par Eurofins-Cerep pour tester les produits de ses clients ou qui pourront être transférés par Eurofins-Cerep à son client pour une utilisation par ses propres laboratoires,
- la détermination des mécanismes d'actions spécifiques des médicaments ou candidats-médicaments ; pour cela, Eurofins-Cerep met au point et valide des modèles moléculaires ou cellulaires adaptés à l'effet thérapeutique du médicament et analyse l'effet du composé d'intérêt sur ces modèles,
- le criblage à haut débit des composés ; ceux-ci – parfois plusieurs centaines de milliers – sont transférés à Eurofins-Cerep par son client. Eurofins-Cerep réalise le criblage et transmet les résultats au client ou les rend disponibles via Data OnLine.
- le profilage à haut débit : le client choisit un ensemble de modèles dans le catalogue d'Eurofins-Cerep ("à la carte") ou sélectionne un profil prédéfini par Eurofins-Cerep ("menu"). Il envoie ensuite à Eurofins-Cerep ses molécules à tester. Les résultats générés par Eurofins-Cerep sont transférés au client et/ou rendus disponibles via Data OnLine.
- l'interprétation des résultats *in vitro* et l'anticipation de leurs effets cliniques à l'aide de BioPrint®. A la demande du client, Eurofins-Cerep réalise une analyse des résultats basée sur l'expertise des pharmacologues de la Société qui s'appuie pour cela sur l'exploitation de la base de données BioPrint®.

S'ajoutent aux revenus des activités de services, des revenus provenant des droits de souscription à la base de données BioPrint® ou à des sous-ensembles de BioPrint®.

La Société Eurofins-Cerep a pour clients ou pour partenaires stratégiques des sociétés pharmaceutiques, biopharmaceutiques ou biotechnologiques pour l'essentiel, mais aussi des sociétés des secteurs cosmétique, agrochimique ou chimique et compte à la fin de l'exercice 2015 environ 600 partenaires commerciaux incluant la plupart des plus grands groupes pharmaceutiques.

Bilan de l'exercice 2016 : progrès réalisés, évolutions prévisibles et difficultés rencontrées

Principaux contrats de services

Eurofins-Cerep a continué à travailler avec ses principaux clients, en particulier avec ses dix clients les plus importants de l'exercice 2015.

Recherche et développement

Le projet de mise en place d'une plateforme capable d'évaluer les propriétés d'absorption, de dégradation de métabolisme et d'excrétion (ADME) des candidats médicaments s'est poursuivi sur l'année 2016. Cette nouvelle plateforme, adossée au service de pharmacologie déjà en place, permet maintenant d'offrir les services indispensables au dépôt d'une autorisation d'essai chez l'homme. L'évaluation de nouvelles technologies visant à améliorer la pertinence des modèles cellulaires proposés sera développée sur l'année 2017.

Un nouveau projet mettant en commun des capacités scientifiques et techniques présentes au sein d'Eurofins Cerep et de l'université de Poitiers a été initié en 2016. Le but du projet sera de développer des modèles prédictifs capables d'évaluer le comportement des futurs médicaments au contact du microbiote intestinal.

Regroupement des actions Eurofins-Cerep

Le regroupement d'actions des actions de la Société par attribution de 1 action nouvelle de 15 euros de valeur nominale contre 50 actions anciennes de 0,30 euro de valeur nominale chacune, décidée par l'Assemblée générale du 10 juin 2014 s'est poursuivi au cours de l'exercice.

La société Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL, ayant sa qualité d'actionnaire majoritaire, pris l'engagement de servir la contrepartie tant à l'achat qu'à la vente, des offres portant sur les rompus ou les demande tendant à compléter le nombre de titres appartenant à chacun des actionnaires intéressés.

La période de regroupement s'est achevée le 2 janvier 2017, 417 actions nouvelles n'ont pas été réclamées par les ayants droit. Conformément aux dispositions de l'article L.228-6 du Code de commerce relatif à la procédure de vente des actions non réclamées, le prix d'indemnisation des actions Eurofins-Cerep formant rompus (FR0012045946) est de 1,9756 euros par action, le prix de vente de l'action regroupée (FR0012413771) étant de 98,78035 euros par action, sera tenu à leur disposition pendant dix (10) ans sur un compte bloqué auprès de BNP Paribas Securities Services.

Les sommes revenant aux ayants droit qui n'en avaient pas demandé le versement en espèces ont été transférées par BNP Paribas Securities Services à la Caisse des Dépôts et Consignation à Paris et resteront à leur disposition pendant vingt (20) ans.

A l'issue de cette période, les sommes non réclamées seront acquises à l'Etat, conformément à la Loi.

Liquidation de la filiale Cerep Ltd

La fermeture de Cerep Ltd est toujours en cours, l'entreprise Cerep Ltd est aujourd'hui une coquille vide, elle n'emploie plus de personnel et n'a plus d'actifs. Les autorités chinoises doivent nous délivrer un agrément de conformité auprès des impôts avant liquidation de la filiale.

Locaux de Villebon-sur-Yvette

La promesse de vente que nous avons signée au cours de l'exercice précédent, s'est concrétisée par une vente aux termes d'un acte authentique en date du 28 décembre 2016.

Commentaires sur les résultats sociaux

1.1 Exercices clos les 31 Décembre 2016 et 31 Décembre 2015

Chiffre d'affaires

- Par activité

(K€)			Variations	
	31.12.16	31.12.15	Valeurs	%
Services	23 390	22 421	969	4,3%
Autres	48	93	-45	-
Total	23 438	22 514	924	4,1%

- Par zones géographiques

(K€)	2015		2016		Variations	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Europe	9 541	42,38%	10 390	44,3%	849	+8,9%
<i>dont France</i>	2 859	12,70%	2 379	10,2%	-480	-16,8%
Amérique du Nord	11 007	48,89%	11 201	47,8%	194	+1,8%
Asie	1 722	7,65%	1 622	6,9%	-100	-5,8%
Autres	244	1,08%	225	1,0%	-19	-7,8%
Total	22 514	100%	23 438	100%	924	+4,1%

Le chiffre d'affaires 2016 s'est élevé à 23,44 millions d'euros en augmentation de 4,1% par rapport au chiffre d'affaires 2015 de 22,51 millions d'euros.

Une partie de cette hausse, pour 0,50 million d'euros, est liée à l'augmentation de la sous-traitance inter-compagnie.

Le chiffre d'affaires valorisé à l'avancement représente 0,68 million d'euros.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont augmenté en 2016 de 0,49 million d'euros (soit +2,2%), à 22,32 millions d'euros, contre 21,83 millions d'euros en 2015.

Les achats de matières premières et autres approvisionnements ont diminué de 0,14 million d'euros, à 3,54 millions d'euros contre 3,68 millions d'euros en 2015.

Les autres achats et charges externes ont augmenté de 0,44 million d'euros, à 8,13 millions d'euros contre 7,68 millions d'euros en 2015. Il est à noter une hausse de la sous-traitance effectuée avec les sociétés du Groupe Eurofins à 3,89 millions d'euros contre 3,27 millions en 2015.

Les frais de recherche et développement engagés au cours de l'année 2016, intégralement comptabilisés en charges, sont évalués à 3,10 millions d'euros en 2016 contre 2,67 millions d'euros pour l'exercice 2015.

Ces frais sont valorisés selon la méthode du coût complet, les charges indirectes et les charges de structure étant réparties au prorata du temps passé sur les programmes de recherche.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi relatif à l'exercice 2016, a été enregistré au poste « Salaires et traitements » pour un montant de 0,21 million d'euros.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est un bénéfice de 1,63 million d'euros contre un bénéfice de 0,99 million d'euros en 2015. Celui-ci est obtenu par l'augmentation du chiffre d'affaires et par une maîtrise des charges.

Autres résultats

Le résultat financier de l'exercice écoulé est un bénéfice de 0,14 million d'euros contre un bénéfice de 0,40 million d'euros en 2015. Ce résultat est constitué principalement des intérêts facturés au Groupe pour 0,17 million d'euros sur l'avance consentie.

Le résultat exceptionnel est un bénéfice de 0,46 million d'euros contre une perte de 0,01 million d'euros en 2015. Ce résultat est constitué en partie de la reprise de provision sur crédit-bail immobilier de Villebon pour 3,29 millions d'euros suite à la vente du bâtiment, de la reprise pour retraite, gains actuariels, pour 0,18 million d'euros, du montant de la cession du bâtiment pour 1,63 million d'euros et de la valeur nette comptable correspondante de 4,19 millions d'euros, et de provisions pour litiges salariaux en cours pour 0,46 million d'euros.

Le crédit d'impôt recherche s'élève à 0,26 million d'euros en 2016 contre 0,43 million d'euros en 2015.

Résultat net

Le résultat net d'Eurofins-Cerep SA en 2016 est un bénéfice de 2,49 millions d'euros contre un bénéfice de 1,81 million d'euros en 2015.

Trésorerie et ressources en capitaux

Au 31 décembre 2016, la trésorerie de la Société s'élève à 3,92 millions d'euros contre 2,38 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Les prêts consentis à Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL s'élèvent à 9,66 millions d'euros à la clôture de l'exercice, en diminution de 1,52 million d'euros.

Le fonds de roulement s'établit à 12,58 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 10,67 millions d'euros un an plus tôt.

Principaux risques

Instruments financiers

Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués de financements par crédit-bail auprès d'organismes financiers, d'emprunts bancaires, des valeurs mobilières de placement et de trésorerie. L'objectif de ces instruments financiers est de permettre le financement des opérations de la Société. La Société détient également des créances clients, des dettes fournisseurs, des avances et acomptes reçus sur commandes qui sont générés par ses activités.

Les principaux risques attachés aux instruments financiers de la Société sont le risque de change, le risque de crédit, le risque de taux d'intérêts et le risque de marché.

Risque de change

Le bilan de la Société est sensible aux variations du dollar US contre l'euro. La Société ne couvre pas ces expositions structurelles mais cherche à limiter ses effets en visant l'équilibre dans la devise de fonctionnement des actifs et des passifs.

La Société est également exposée à un risque de change concernant la partie du chiffre d'affaires et des charges réalisées en devises autres que l'euro. Ce risque existe principalement concernant le dollar US et, dans une moindre mesure, le yen japonais quant aux produits et charges et flux de trésorerie liés ainsi qu'aux éléments correspondant des comptes de créances clients, des comptes fournisseurs et de trésorerie libellés dans ces devises.

Risque de taux

L'exposition de la Société au risque de variation des taux d'intérêt est liée à l'endettement financier à long terme.

La politique de la Société consiste à gérer la charge d'intérêt en contractant majoritairement des financements à taux fixes.

Ainsi au 31 décembre 2016, 100% de la dette liée aux actifs des activités poursuivies de la Société est contractée à taux fixe.

Risque de marché

Eurofins-Cerep utilise différents instruments financiers dans le cadre de sa gestion de trésorerie. Ils sont constitués de comptes à terme, de dépôts bancaires principalement en euro et en dollar US, et d'actions.

La politique de la Société vise à limiter les risques de perte sur ses placements en privilégiant les instruments monétaires ou obligataires et sélectionnés sur la base d'historiques de volatilité et de performance par rapport aux indices de référence et de notations d'agences et en procédant à un suivi régulier des valeurs de marché.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Société représente l'éventualité de ne pas pouvoir faire face à ses engagements suivant leurs échéances. L'appréciation du risque de liquidité repose sur le suivi des échéanciers des financements de la Société, l'évolution du niveau de trésorerie disponible et les prévisions d'entrées et de sorties de trésorerie. A la date d'établissement des états financiers, la Société n'a pas identifié de besoin de trésorerie à court terme.

La trésorerie de la Société était de 3 921 K€ au 31 décembre 2016, à comparer au 2 381 K€ du 31 décembre 2015.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie découle de l'éventualité qu'une partie au contrat n'honore pas ses obligations causant ainsi une perte à l'autre partie. Eurofins-Cerep considère qu'il existe un risque de contrepartie sur certains postes du bilan, le plus significatif portant sur les créances clients, ainsi que sur des engagements figurant en hors bilan (achats de matières premières et travaux), couvert par des mesures appropriées.

Une proportion significative du chiffre d'affaires est réalisée avec quelques clients. Les contrats de prestation de services de l'activité de la Société couvrent quelques mois et constituent une proportion importante du chiffre d'affaires.

Exercice	2016	2015
Trois plus importants partenaires commerciaux	17%	20%
Cinq plus importants partenaires commerciaux	25%	29%
Dix plus importants partenaires commerciaux	40%	45%

Cette concentration du risque de crédit sur quelques clients et l'incidence d'une défaillance éventuelle d'un tiers sur le compte de résultat d'Eurofins-Cerep sont atténués par la taille et la solvabilité financière des grands groupes de l'industrie pharmaceutique, qui constituent les principaux partenaires d'Eurofins-Cerep. Toutefois, Eurofins-Cerep compte parmi ses clients plusieurs entreprises de recherche pharmaceutique qui réalisent des pertes récurrentes et pour lesquelles les fonds levés auprès d'investisseurs constituent la principale source de financement. La Société a constaté au cours des exercices antérieurs plusieurs défaillances. L'irrecouvrabilité reste cependant limitée au regard de la base de clientèle de Eurofins-Cerep, ce qui réduit dans une certaine mesure cette exposition.

Eurofins-Cerep intègre dans sa démarche commerciale un processus d'évaluation de la solvabilité du prospect et inclut, si nécessaire ou selon les particularités de la prestation, l'obligation de versement d'acomptes ou d'avances par le client.

La Société est également dépendante de la solvabilité de plusieurs fournisseurs ou prestataires, certains étant stratégiques dans la fourniture de technologies ou de matières premières. Les procédures d'achats d'Eurofins-Cerep intègrent l'établissement et la mise à jour d'une liste de fournisseurs approuvés. Le processus d'approbation, qui implique par ailleurs le service de contrôle qualité, inclut un examen de solvabilité qui peut faire appel à des évaluations d'agences de notation de risque crédit.

Enfin, Eurofins-Cerep gère son risque de contrepartie sur ses instruments financiers en sélectionnant rigoureusement les institutions financières tierces, en diversifiant les contreparties par type de contrat et en procédant à un suivi régulier des engagements.

Affectation du résultat

L'affectation du résultat de notre Société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 2 486 020 euros de la façon suivante :

Origine :

. Résultat de l'exercice 2016	2 486 020 euros
. Report à nouveau à l'ouverture	32 517 euros

Affectation

. Réserve légale	62 968 euros
. Report à nouveau	2 423 052 euros
. Report à nouveau après affectation	2 455 569 euros
. La réserve légale après affectation a atteint son maximum légal de 10%, soit 378 356 euros.	

Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Charges non déductibles fiscalement (CGI 39-4)

Nous vous demanderons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par les articles 39-4 du Code Général des Impôts, soit la somme 11 199 euros et l'impôt correspondant, soit 3 696 euros.

Délais de paiement fournisseurs et clients

Délais fournisseurs

(K€)	Dettes non échues						Dettes échues	
	Moins de 30 jours		De 30 à 60 jours		Plus de 60 jours		31/12/2015	31/12/2016
	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016		
Total des dettes fournisseurs	993	862	474	221	808	1536	449	26

Délais clients

(K€)	Dettes non échues						Dettes échues	
	Moins de 30 jours		De 30 à 60 jours		Plus de 60 jours		31/12/2015	31/12/2016
	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016		
Total des créances clients	2 275	2 509	587	929	882	182	513	609

Prises de participation et de contrôle

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, nous n'avons pris aucune participation dans une tierce société au sens des articles L. 233-6 et L. 247-1 du code de commerce.

Conventions réglementées et conclues avec des parties liées au cours de l'exercice 2016 et au cours des exercices antérieurs

Les conventions réglementées et conclues avec des parties liées au cours de l'exercice et au cours d'exercices antérieurs sont listées ci-après :

- SERVICE AGREEMENT conclu le 15 mai 2013 entre Eurofins Scientific Services SA (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Ce contrat couvre la fourniture de services et support en management par Eurofins à Eurofins-Cerep. Cette convention a donné lieu à une facturation de 148 K€ en 2016.

- CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES conclu le 30 mai 2013 entre Eurofins NSC Development France (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord couvre la fourniture par Eurofins à Eurofins-Cerep de différents services dans les domaines de l'informatique, des achats et des finances. Cette convention a donné lieu à une facturation de 172 K€ en 2016.

- CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES conclu le 30 mai 2013 entre Eurofins NSC Finance France (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord a pour objet la fourniture de différents services par Eurofins à Eurofins-Cerep dans les domaines juridique, administration et finances, paie, comptabilité et ressources humaines. Cette convention a donné lieu à une facturation de 115 K€ en 2016.

- LOAN AGREEMENT conclu le 11 juin 2013 entre Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord régit la possibilité de prêt d'Eurofins-Cerep vers Eurofins, ainsi que la rémunération associée. Sur 2013, cette convention a fait l'objet d'un prêt initial de 1,80 million d'euros. Sur 2015, divers versements et retraits ont été effectués portant le solde du compte à 5,64 millions d'euros. Sur 2016, divers versements et retraits ont été effectués sur l'année portant le solde du compte à 3,97 millions d'euros. La rémunération associée, basée sur le taux Euribor 3 mois, a été enregistrée en compte pour une valeur de 0,14 K€.

- EUROFINS IT INFRASTRUCTURE CLIENT SERVICES CONTRACT conclu le 18 juin 2013 entre Eurofins NSC IT Infrastructure France (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cette convention a pour objet la fourniture de services et de support par Eurofins à Eurofins-Cerep dans le domaine des technologies de l'information. Cette convention a donné lieu à une facturation de 127 K€ en 2016.

- INTERNATIONAL SUPPORT SERVICES (ISS) conclu le 25 mars 2014 entre Eurofins International Support Services Lux SARL (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord régit la fourniture de différents services et support par Eurofins à Eurofins-Cerep en management, commercial, finances, informatique, administration, impôts, taxes et ressources humaines. Cette convention a donné lieu à une charge enregistrée dans les comptes de 387 K€ en 2016.

- LOAN AGREEMENT conclu le 15 avril 2014 entre Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord régit la possibilité de prêt d'Eurofins-Cerep vers Eurofins, ainsi que la rémunération associée. En 2014, cette convention a fait l'objet d'un prêt initial de 2,00 millions d'euros. Deux avenants à la convention initiale ont été signés, le premier le 08 octobre 2014 pour un versement de 1,00 million d'euros, et le second le 25 novembre 2014 pour un versement de 1,20 million d'euros. Le 5 février 2015, un versement complémentaire a été effectué portant le solde à 5,50 millions d'euros au 31 décembre 2016. Aucun mouvement n'a été enregistré sur l'exercice 2016, le montant à la clôture est identique à celui de 2015, soit 5,50 millions d'euros. La rémunération associée, dont la progressivité est basée sur la durée d'immobilisation, a été enregistrée en compte pour une valeur de 151 K€.

- SUB LICENSE AGREEMENT (GSC) conclu le 01 juillet 2014 entre Eurofins GSC Lux SARL (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord régit l'utilisation et l'exploitation de la marque « Eurofins » par Eurofins-Cerep. Cette convention a donné lieu à une charge enregistrée dans les comptes d'un montant de 633 K€ en 2016.

- INTERCOMPANY SALES PRODUCT AGREEMENT conclu le 1er janvier 2015 entre Eurofins Panlabs Inc. et Eurofins Cerep SA. Cet accord définit les conditions de ventes de produits et services au sein et entre les entités du Groupe Eurofins pour répondre aux besoins de la clientèle. Il a été conclu pour une durée indéterminée et a fait l'objet d'un avenant en date du 15 juin 2015 avec effet rétroactif au 1er janvier 2015 modifiant l'article 11 relatif à la tarification des services inter-sociétés et l'article 12c relatif aux modalités de paiement. Cette convention a donné lieu à une facturation par Eurofins Panlabs Inc. de 1 032 K€ enregistrée en charge, et une facturation par Eurofins-Cerep de 252 K€ enregistrée en produit.

- INTERCOMPANY SALES PRODUCT AGREEMENT conclu le 1er janvier 2015 entre Eurofins Panlabs Taiwan, Ltd. et Eurofins Cerep SA. Cet accord définit les conditions de ventes de produits et services au sein et entre les entités du Groupe Eurofins pour répondre aux besoins de la clientèle. Il a été conclu pour une durée indéterminée et a fait l'objet d'un avenant en date du 15 juin 2015 avec effet rétroactif au 1er janvier 2015 modifiant l'article 11 relatif à la tarification des services inter-sociétés et l'article 12c relatif aux modalités de paiement. Cette convention a donné lieu à une facturation par Eurofins Panlabs Taiwan, Ltd. de 1 K€ enregistrée en charge, et une facturation par Eurofins-Cerep de 450 K€ enregistrée en produit.

- INTERCOMPANY SALES PRODUCT AGREEMENT conclu le 1er janvier 2015 entre Eurofins Pharma Bioanalysis Services UK Limited et Eurofins Cerep SA. Cet accord définit les conditions de ventes de produits et services au sein et entre les entités du Groupe Eurofins pour répondre aux besoins de la clientèle. Il a été conclu pour une durée indéterminée et a fait l'objet d'un avenant en date du 15 juin 2015 avec effet rétroactif au 1er janvier 2015 modifiant l'article 11 relatif à la tarification des services inter-sociétés et l'article 12c relatif aux modalités de paiement. Cette convention a donné lieu à une facturation par Eurofins Pharma Bioanalysis Services UK Limited de 59 K€ enregistrée en charge.

- INTERCOMPANY SALES PRODUCT AGREEMENT conclu le 1er janvier 2015 entre Eurofins Pharma Discovery Services UK Limited et Eurofins Cerep SA. Cet accord définit les conditions de ventes de produits et services au sein et entre les entités du Groupe Eurofins pour répondre aux besoins de la clientèle. Il a été conclu pour une durée indéterminée et a fait l'objet d'un avenant en date du 15 juin 2015 avec effet rétroactif au 1er janvier 2015 modifiant l'article 11 relatif à la tarification des services inter-sociétés et l'article 12c relatif aux modalités de paiement. Cette convention a donné lieu à une facturation par Eurofins Pharma Discovery Services UK Limited de 125 K€ enregistré en charge, et une facturation par Eurofins-Cerep de 109 K€ enregistrée en produit.

- INTERCOMPANY SALES PRODUCT AGREEMENT » conclu le 1er janvier 2015 entre Eurofins Pharma Bioanalytics Services US Inc. et Eurofins Cerep SA. Cet accord définit les conditions de ventes de produits et services au sein et entre les entités du Groupe Eurofins pour répondre aux besoins de la clientèle. Il a été conclu pour une durée indéterminée et a fait l'objet d'un avenant en date du 15 juin 2015 avec effet rétroactif au 1er janvier 2015 modifiant l'article 11 relatif à la tarification des services inter-sociétés et l'article 12c relatif aux modalités de paiement. Cette convention a donné lieu à une facturation par Eurofins Pharma Bioanalytics Services US Inc. de 67 K€ enregistrée en charge.

Evènements récents

Le renouvellement des principaux contrats de services fin 2016, début 2017, ainsi que les efforts de réduction des charges réalisés en 2016 devraient permettre de pérenniser un résultat positif sur 2017.

Capital de la Société

1. Actionnariat de la Société

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant, à la connaissance de la Société, directement ou indirectement, au 31 décembre 2015, plus de 5 %, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 30%, de 33,33 %, de 50%, de 66,66 %, de 90% ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

Actionnaires	Nombre d'actions		% du capital	Nombre de droits de vote - actions regroupées et non regroupées (*)	% de droits de vote
	Regroupées	Non regroupées			
Eurofins Discovery Lux Holding	227 135	32 297	90,30%	11 389 047	90,30%
Actions auto-détenues	-			0	
Autres/Public	23 983	23 653	9,70%	1 214 142	9,70%
Total	251 118	55 950	100,00%	12 603 189	100,00%

(*) Conformément à l'avis de regroupement publié au BALO n°151 du 17 décembre 2014, toute action nominative ancienne (non regroupée) donne le droit à 1 voix et toute action nominative nouvelle (regroupée) à 50 voix, de sorte que le nombre de voix attaché aux actions est bien proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Les droits de vote ont été comptabilisés en tenant compte d'actions non regroupées et regroupées.

A la connaissance de la Société cette liste a connu les principales modifications suivantes au cours de l'exercice écoulé :

Transactions des actionnaires dirigeants

Néant

Franchissements de seuils

Néant

2. Actions d'autocontrôle

Aucune société contrôlée ne détient une quotité du capital de la Société.

3. Avis de détention et aliénation de participation croisée

Néant.

4. Nombre d'actions propres achetées et vendues par la Société au cours de l'exercice

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 27 juin 2016, la Société a cédé de gré à gré, dans le cadre de l'opération de regroupement d'actions initiée en Décembre 2014, 173 actions regroupées (Code ISIN FR001243771) et 22 actions non regroupées (Code ISIN FR0012045946) à la Société Eurofins Discovery Lux Holding SARL.

Mandataires

1. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Nom et mandats dans la Société	Date de nomination et de fin de mandat	Autres mandats et fonctions
Damien Séroux Président-directeur général	13 octobre 2014 jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2018 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé	Société du Groupe Eurofins Néant Sociétés hors Groupe Eurofins Néant
Dirk Bontridder Administrateur	10 mai 2013 jusqu'au 22 mars 2017	Sociétés du Groupe Eurofins : <ul style="list-style-type: none"> . Eurofins GSC Management Services NV : Bestuurder . Eurofins Pharma Services Lux Holding SARL : Gérant . Eurofins GSC LUX SARL : Gérant . Eurofins Pharma Services France LUX holding SARL : Gérant . Eurofins Discovery Services LUX Holding SARL : Gérant . Eurofins Pharma US Holding II Inc. : Chairman and President . Eurofins Hygiène Alimentaire France Holding SAS Administrateur non exécutif Sociétés hors Groupe Eurofins Néant
Christina Shasserre Administrateur	10 juin 2015 jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2021 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé	Sociétés du Groupe Eurofins : <ul style="list-style-type: none"> . Eurofins Pharma Bioanalytics Services US, Inc. : Chairman & Président . Eurofins Pharma Bioanalysis Services UK Limited : Managing Director jusqu'en juin 2016 . Eurofins Pharma Discovery Services UK Limited : Managing Director . Eurofins Panlabs Inc. : Président and Director . Eurofins Panlabs Taiwan Ltd : Supervisor . Pharmacology Discovery Services Taiwan Ltd : supervisor à compter du 1 décembre 2016 . Eurofins Pharma Discovery Services Taiwan Ltd : Supervisor à compter du 1 décembre 2016 Sociétés Hors Groupe Eurofins Néant

Les administrateurs sont tous âgés de moins de 75 ans et en conséquence ne dépassent pas la limite d'âge fixée par les statuts.

2. Constatation de la démission d'un administrateur

Monsieur Dirk Bontridder a fait part au Conseil de son intention de démissionner de ses fonctions d'administrateur avec effet au 22 mars 2017 aux termes d'une lettre datée du même jour. Le Conseil a pris acte de sa démission et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

3. Jetons de présence

Nous vous proposons de pas allouer de jetons de présence aux membres du Conseil d'administration. Cette décision serait maintenue jusqu'à décision contraire.

4. Rémunération du Président

Damien Séroux, Président-directeur général, a perçu une rémunération fixe et variable en vertu de son mandat social au sein de Eurofins-Cerep SA. Sa rémunération ne comprend pas de jetons de présence, à l'attribution desquels il n'est pas éligible. La partie variable de la rémunération du Président-directeur général est fixée pour partie en fonction de la performance globale de la Société.

5. Obligations de conservation liées aux attributions de stock-options ou d'actions gratuites aux mandataires

Depuis le 31 décembre 2004, les mandataires sociaux n'ont bénéficié d'aucune attribution d'options de souscription d'actions et/ou d'actions gratuites.

Commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes de la Société sont :

Commissaire aux comptes Titulaires	Date de début du premier mandat	Durée et date d'expiration des mandats
PriceWaterHouseCoopers Audit 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-Sur-Seine	AGO du 10 juin 2015	Nommé le 10 juin 2015, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
Commissaire aux comptes Suppléants	Date de début du premier mandat	Durée et date d'expiration des mandats
Jean-Christophe Georghiou 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-Sur-Seine	AGO du 10 juin 2015	Nommé le 10 juin 2015, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Salariés

A la clôture de l'exercice les salariés de la Société ne détiennent aucune participation au capital social telle que définie à l'article L. 225-102 du code de commerce.

Conventions réglementées

Nous vous demandons de bien vouloir :

- constater l'absence de convention nouvelle visée à l'article L.225-38 du code de commerce conclue avec la société Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL ;
- constater l'absence de convention nouvelle visées à l'article L. 225-38 du code de commerce autre que celle conclue avec Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL.

Le Président rappelle que des conventions visées à l'article L.225-38 du code de Commerce, décrites ci-dessus, dûment autorisées par le Conseil d'administration au titre d'exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de l'exercice.

Conclusion

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre Conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'accomplissement de sa mission qu'il vous relate dans son rapport général.

Votre Conseil vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

Le Conseil d'administration

ANNEXE I
Tableau récapitulatif des délégations et autorisations en matière d'augmentation de capital en cours de validité

	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Utilisations au cours des exercices précédents	Utilisations au cours de l'exercice 2016	Montant résiduel au 31.12.16
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières	10.06.2015	09.07.2017	1% du capital	Néant	Néant	1% du capital

ANNEXE II
Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au 31 décembre	2012	2013	2014	2015	2016
Capital en fin d'exercice					
Capital social (€)	3 783 563	3 783 563	3 783 563	3 783 555	3 783 555
Nombre d'actions ordinaires existantes	12 611 875	12 611 875	12 611 875	(*)252 237	(*)252 237
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
. par conversion d'obligations	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
. par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice (€)					
Chiffre d'affaires hors taxes	18 814 410	20 212 925	18 499 371	22 514 381	23 437 623
Résultat avant impôt, participation et charges calculées (amortissements et provisions)	-1 182 699	-553 136	-672 962	2 121 976	1 259 393
Impôt sur les bénéfices (nombre négatif indique un produit d'impôt)	-1 288 426	-318 029	-443 458	-431 662	-258 210
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements, dépréciations et provisions)	297 756	-889 072	-494 826	1 808 437	2 486 020
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultat par action (€)					
Résultat après impôt, participation avant dotations aux amortissements et provisions)	0,01	-0,02	-0,02	10,12	6,02
Résultat après impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions)	0,02	-0,07	-0,04	7,17	9,86
Dividende net distribué	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	165	171	150	140	143
Montant de la masse salariale	6 093 352	6 043 573	5 649 627	5 434 985	5 315 449
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 760 420	2 879 726	2 775 641	2 485 042	2 531 780

(*) La Société a procédé à un regroupement d'actions pour augmenter la valeur nominale de 0,30 € à 15 €, le nombre d'actions étant diminué, ce qui impacte le résultat par action.

ANNEXE III

Tableau de synthèse des opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisées au cours du dernier exercice

Néant

COMPTES SOCIAUX
2016

Bilan Actif

(€)	Montant brut	Amortissements Dépréciations	Net 31.12.16	Net 31.12.15
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	0	0	0	0
Fonds commercial	265 801	0	265 801	0
Avances, acomptes immobilisations incorporelles	812 875	808 396	4 479	13 856
Immobilisations corporelles				
Constructions	1 109 873	947 119	162 754	211 624
Installations techniques, outillage	5 647 323	3 691 753	1 955 570	1 099 912
Autres immobilisations corporelles	3 177 800	1 476 830	1 700 970	2 357 062
Immobilisations en cours	540 500	124 989	415 511	217 826
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations financières				
Autres participations	1 858 891	1 858 891	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0		0
Autres titres immobilisés				
Prêts	190 250	0	190 250	167 289
Autres immobilisations financières	188 344	0	188 344	346 269
Actif immobilisé	13 791 657	8 907 978	4 883 679	4 413 838
Stocks et en-cours				
Matières premières,	931 566	489 876	441 690	492 231
En-cours de production de biens				
Produits intermédiaires et finis	1 146 196	336 916	809 280	1 043 186
Avances, acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	3 969 267	301 755	3 667 512	3 576 233
Autres créances	11 951 170	0	11 951 170	12 824 516
Trésorerie et assimilés				
Valeurs mobilières de placement	0		0	0
(dont actions propres: 0)				
Disponibilités	3 920 832		3 920 832	2 380 700
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	200 687		200 687	365 965
Actif circulant	22 119 718	1 128 547	20 991 171	20 682 831
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Ecarts de conversion actif	67 181		67 181	84 308
Total général	35 978 556	10 036 525	25 942 031	25 180 977

Bilan Passif

(€)	31.12.16	31.12.15
Capital social ou individuel (dont versé : 3 783 555)	3 783 555	3 783 555
Primes d'émission, de fusion, d'apport	10 837 504	10 837 504
Réserve légale	315 388	315 388
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	32 517	-1 775 921
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	2 486 020	1 808 437
Subventions d'investissement	2 000	320
Capitaux propres	17 456 984	14 969 283
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	2 846 412	4 805 371
Provisions pour risques et charges	2 846 412	4 805 371
Dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		33 483
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs : 0)		84 500
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 231 497	2 482 623
Dettes fiscales et sociales	2 877 166	2 482 465
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	377 757	130 492
Autres dettes	5 674	30 825
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	33 743	92 415
Dettes	5 525 837	5 336 803
Ecart de conversion passif	112 798	69 520
Total général	25 942 031	25 180 977

Compte de résultat

(€)	France	Exportation	31.12.16	31.12.15
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	877	46 936	47 813	93 408
Production vendue de services	2 378 400	21 011 410	23 389 810	22 420 973
Chiffre d'affaires net	2 379 277	21 058 346	23 437 623	22 514 381
Production stockée			-207 140	-317 560
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			361 036	262 703
Reprises amortissements, provisions, transferts de charges			360 408	356 602
Autres produits			24	1 215
Produits d'exploitation			23 951 951	22 817 341
Achats matières premières et autres approvisionnements			3 540 730	3 682 120
Variation stocks (matières premières, approvisionnements)			2 225	476 391
Autres achats, charges externes			8 127 247	7 682 992
Impôts et taxes et versements assimilés			600 267	437 312
Salaires et traitements			5 315 449	5 434 985
Charges sociales			2 531 780	2 485 042
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			663 658	604 977
Sur immobilisations : dotations aux provisions			210 668	62 330
Sur actif circulant : dotations aux provisions			264 624	557 842
Pour risques et charges : dotations aux provisions			1 034 469	403 809
Autres charges			28 964	3 074
Charges d'exploitation			22 320 081	21 830 874
Résultat d'exploitation			1 631 870	986 467
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			166 371	87 813
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			212 252	568 071
Produits nets cessions valeurs mobilières de placement				
Produits financiers			378 623	655 884
Dotations financières amortissements, provisions			22 654	44 467
Intérêts et charges assimilées			6	136
Différences négatives de change			214 877	215 709
Charges nettes cessions valeurs mobilières de placement				
Charges financières			237 537	260 312
Résultat financier			141 087	395 573
Résultat courant avant impôts			1 772 956	1 382 040
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			320	30 864
Produits exceptionnels sur opérations en capital			1 630 720	2 100
Reprises sur provisions et transferts de charges			3 469 452	1 638 555
Produits exceptionnels			5 100 491	1 671 519
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			348	704 151
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			4 186 673	
Dotations exceptionnelles amortissements, provisions			458 616	972 633
Charges exceptionnelles			4 645 637	1 676 784
Résultat exceptionnel			454 854	-5 265
Impôts sur les bénéfices			-258 210	-431 662
Total des produits			29 431 065	25 144 744
Total des charges			26 945 045	23 336 307
Bénéfice ou perte			2 486 020	1 808 437

Tableau des flux de trésorerie

(€)	31.12.16	31.12.15
Résultat net	2 486 020	1 808 437
Amortissements et provisions	-978 909	746 201
Plus ou moins-values de cession	2 555 953	
Marge brute d'autofinancement	4 063 064	2 554 638
Variation des stocks	183 023	758 801
Variation des créances d'exploitation	-90 825	844 233
Variation des créances hors exploitation	873 346	-4 109 643
Variation des dettes d'exploitation	-251 126	1 187 107
Variation des dettes hors exploitation	617 598	-958 112
Charges et produits constatés d'avance	-26 151	-194 503
Pertes et gains de change	223 949	352 362
Variation du besoin en fonds de roulement	1 529 814	-2 119 755
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	5 592 878	434 883
Acquisition d'immobilisations	-5 665 803	-952 211
Acquisition d'immobilisations financières	100 320	121 959
Cession d'immobilisations	1 630 720	
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-3 934 763	-830 252
Augmentation de capital		
Emission d'emprunts		33 483
Remboursements d'emprunts	-117 983	-2 678
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	-117 983	30 805
Variation de trésorerie	1 540 132	-364 564
Trésorerie à l'ouverture	2 380 700	2 745 264
Trésorerie à la clôture	3 920 832	2 380 700

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX 2016

1. Faits significatifs à la clôture

Renouvellement des principaux contrats de services

Eurofins-Cerep a continué à travailler avec ses principaux clients, en particulier avec ses dix clients les plus importants de l'exercice 2015.

Recherche et développement

Le projet de mise en place d'une plateforme capable d'évaluer les propriétés d'absorption, de dégradation de métabolisme et d'excrétion (ADME) des candidats médicaments s'est poursuivi sur l'année 2016. Cette nouvelle plate-forme, adossée au service de pharmacologie déjà en place, permet maintenant d'offrir les services indispensables au dépôt d'une autorisation d'essai chez l'homme. L'évaluation de nouvelles technologies visant à améliorer la pertinence des modèles cellulaires proposés sera développée sur l'année 2017.

Un nouveau projet mettant en commun des capacités scientifiques et techniques présentes au sein d'Eurofins Cerep et de l'université de Poitiers a été initié en 2016. Le but du projet sera de développer des modèles prédictifs capables d'évaluer le comportement des futurs médicaments au contact du microbiote intestinal.

Regroupement des actions Eurofins-Cerep

Le regroupement d'actions des actions de la Société par attribution de 1 action nouvelle de 15 euros de valeur nominale contre 50 actions anciennes de 0,30 euro de valeur nominale chacune, décidée par l'Assemblée générale du 10 juin 2014 s'est poursuivi au cours de l'exercice.

La société Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL, ayant sa qualité d'actionnaire majoritaire, pris l'engagement de servir la contrepartie tant à l'achat qu'à la vente, des offres portant sur les rompus ou les demandes tendant à compléter le nombre de titres appartenant à chacun des actionnaires intéressés.

La période de regroupement s'est achevée le 2 janvier 2017, 417 actions nouvelles n'ont pas été réclamées par les ayants droit. Conformément aux dispositions de l'article L.228-6 du Code de commerce relatif à la procédure de vente des actions non réclamées, le prix d'indemnisation des actions Eurofins-Cerep formant rompus (FR0012045946) est de 1,9756 euros par action, le prix de vente de l'action regroupée (FR0012413771) étant de 98,78035 euros par action, sera tenu à leur disposition pendant dix (10) ans sur un compte bloqué auprès de BNP Paribas Securities Services.

Les sommes revenant aux ayants droit qui n'auront pas demandé le versement en espèces seront transférées par BNP Paribas Securities Services à la Caisse des Dépôts et Consignation à Paris et resteront à leur disposition pendant vingt (20) ans.

A l'issue de cette période, les sommes non réclamées seront acquises à l'Etat, conformément à la Loi.

Liquidation de la filiale Cerep Ltd

La fermeture de Cerep Ltd est toujours en cours, l'entreprise Cerep Ltd est aujourd'hui une coquille vide, elle n'emploie plus de personnel et n'a plus d'actifs. Les autorités chinoises doivent nous délivrer un agrément de conformité auprès des impôts avant liquidation de la filiale.

Locaux de Villebon-sur-Yvette

La promesse de vente que nous avons signée au cours de l'exercice précédent, s'est concrétisée par une vente aux termes d'un acte authentique en date du 28 décembre 2016.

2. Evènements postérieurs à la clôture

Le renouvellement des principaux contrats de services fin 2016, début 2017, ainsi que les efforts de réduction des charges réalisés en 2016 devraient permettre de pérenniser un résultat positif sur 2017.

3. Rappel des principes et méthodes significatifs appliqués

3.1. Principes de base

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- . continuité de l'exploitation,
- . permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales, définies par le plan comptable général, d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. **3.2.**

3.2. Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée de vie usuelle :

. brevets, concessions, licences	1 à 10 ans
. logiciels	1 à 3 ans
. installations et agencements des constructions	7 à 10 ans
. matériel et outillage	3 à 7 ans
. agencements divers	7 à 15 ans
. matériel de transport	3 ans
. matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
. mobilier	5 à 10 ans

Lorsque des évènements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable des immobilisations corporelles ou incorporelles est susceptible de diminuer, la Société compare cette valeur comptable à la valeur recouvrable, estimée sur la base de la valeur d'utilité. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la Société constate une dépréciation pour perte de valeur de l'actif.

Frais de recherche et développement

Les dépenses des phases de recherche des projets internes sont systématiquement comptabilisées en charges. De plus, lorsque la phase de recherche et la phase de développement d'un projet interne ne peuvent être distinguées, les dépenses encourues au titre du projet sont traitées comme s'il ne comportait qu'une phase de recherche.

Par ailleurs, l'examen des projets de développement de nouveaux tests, de nouveaux procédés et de BioPrint® a révélé qu'Eurofins-Cerep n'est pas en mesure de démontrer que les six critères de comptabilisation des dépenses de développement en immobilisation stipulés par la norme sont satisfaits. Aussi la Société comptabilise-t-elle ces dépenses en charges.

Lignées cellulaires

Depuis 2003, Eurofins-Cerep acquiert et produit ses lignées cellulaires. Celles-ci constituent le matériel biologique destiné à produire les protéines utilisées dans la réalisation des tests de profilage pharmacologique.

Ce matériel biologique reproductible indéfiniment est comptabilisé en bien corporel non amortissable à l'actif du bilan. Il est évalué au coût d'acquisition ou au coût de production lorsqu'il est créé par Eurofins-Cerep.

A l'arrêté des comptes, l'intérêt de chaque lignée est jugé en fonction de la valeur de marché de la lignée, de son intérêt scientifique, de la présence au catalogue de tests pharmacologiques l'utilisant et de la réalisation récente de ces tests ayant généré des flux de trésorerie positifs. Cet examen décide du maintien de la valeur comptable de la lignée ou de sa dépréciation. La Société applique le règlement CRC 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs.

Comptabilisation des coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus ou étalés sur la durée de l'emprunt. Aucun coût d'emprunt n'est incorporé dans le coût d'acquisition ou de production des actifs.

3.3. Titres de participation

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'utilité des titres de participation est appréciée sur la base des critères retenus lors de l'acquisition, notamment le chiffre d'affaires et les estimations des flux futurs actualisés de trésorerie. Pour les sociétés créées, est également pris en compte le niveau des capitaux propres.

3.4. Stocks et en-cours

Les stocks de matières, fournitures et produits achetés sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur brute comprend le prix d'achat à l'exception de toute valeur ajoutée.

Les stocks de produits finis, les en-cours de production et les produits intermédiaires sont valorisés au coût de production. Ce coût est constitué du coût des matières, des fournitures, de la main-d'œuvre directe ainsi que de toutes les autres charges directes et indirectes afférentes.

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée si la valeur de réalisation prévisionnelle est inférieure à la valeur brute déterminée selon les modalités indiquées ci-dessus.

3.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances libellées en monnaie étrangère sont converties au cours du jour de la clôture. Des écarts de conversion sont constatés dans les comptes, représentant la différence entre le cours historique de la créance (taux de change du mois de la comptabilisation) et l'évaluation selon les cours des devises au 31 décembre.

3.6. Valeurs mobilières de placement

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des valeurs mobilières égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour de clôture, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

3.7. Instruments financiers

La Société utilise des contrats de swap de taux dans le but de minimiser l'impact des changements de taux d'intérêts sur les flux de trésorerie. La différence entre les intérêts à payer et les intérêts à recevoir est enregistrée en charges ou en produits financiers.

3.8. Subventions, Aides et avances remboursables

Eurofins-Cerep bénéficie de subventions, d'aides à l'innovation ou d'avances remboursables en relation avec son activité de recherche et ses investissements.

Les aides remboursables et avances obtenues dans le cadre de programmes de recherche de Eurofins-Cerep sont constituées principalement d'avances à taux nul remboursables en cas de succès. Pendant la durée du programme et en l'absence de perspective d'échec, Eurofins-Cerep comptabilise l'intégralité du montant attribué en dettes financières diverses au passif du bilan. Au dénouement, en cas d'échec, la partie restant acquise est comptabilisée en subventions d'exploitation au compte de résultat.

Les subventions d'exploitation dont bénéficie Eurofins-Cerep sont comptabilisées au compte de résultat dès leur obtention.

Le montant des subventions, aides et avances octroyés mais non encore versés sont comptabilisés en montants à recevoir au poste « autres créances » de l'actif du bilan.

3.9. Provisions

La Société comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation contractuelle, légale ou implicite résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources.

Provision pour restructuration

Les coûts des restructurations constituent un passif s'ils résultent d'une obligation de la Société vis-à-vis des tiers, ayant pour origine une décision prise par la Société, annoncée avant la date de clôture de l'exercice et à condition que la Société n'attende plus de contrepartie des tiers concernés.

3.10. Chiffre d'affaires

La Société applique la méthode dite « à l'avancement », pour la valorisation des contrats de prestations de services en cours à la clôture de l'exercice.

L'ajustement du chiffre d'affaires (constitué par les produits facturés aux clients selon les modalités contractuelles) sur les produits réellement acquis, compte tenu de l'avancement des travaux réalisés, est constaté selon le cas en facture à établir ou en produit constaté d'avance.

Pour les prestations continues, notamment les contrats de collaboration à long terme, les produits sont comptabilisés *pro rata temporis* dès lors qu'ils correspondent à une contribution contractuellement acquise au titre de l'exercice considéré.

3.11. Engagements de retraite et avantages similaires

Eurofins-Cerep applique depuis le 01/01/2013 la recommandation n°2013-02 du 07 novembre 2013, à la place de la n°2003-r-01 du Conseil National de la Comptabilité, relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. Cette recommandation détermine les règles comptables applicables aux entreprises concernant :

- . les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres engagements de retraite ainsi que les régimes de congés de fin de carrière,
- . les autres engagements à long terme comme l'intéressement, les primes et autres rémunérations différées,
- . les modalités de comptabilisation et d'évaluation de ces engagements,
- . les indemnités de fin de contrat de travail,
- . les informations à porter en annexe.

Eurofins-Cerep comptabilise au passif la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, nette de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture, le cas échéant.

L'obligation au titre des indemnités de fin de carrière spécifiques est évaluée linéairement en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode considère que chaque période de service du salarié donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et évalue séparément chacune de ces unités pour déterminer l'obligation finale. Elle prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation de l'effectif.

4. Changement de méthode sur les comptes 2015

Néant

5. Analyse des principaux postes du bilan

5.1. Bilan Actif

5.1.1. Immobilisations incorporelles

(K€)	01.01.16	Augmentation	Diminution	Transferts	31.12.16
Valeurs brutes					
Brevets, licences	1 115	0	1 115	0	0
Fonds commercial	0	266	0	0	266
Autres immobilisations incorporelles	834	0	21	0	813
Immobilisations en-cours	0				0
Total	1 949	266	1 136	0	1 079
(K€)	01.01.16	Augmentation	Diminution	Dépréciation, dotations ou reprise	31.12.16
Amortissements/Dépréciations					
Brevets, licences	1 115	0	1 115	0	0
Autres immobilisations incorporelles	820	9	21	0	808
Total	1 935	9	1 136	0	808

L'augmentation des autres immobilisations incorporelles au cours de l'exercice est due au rachat de l'activité « GPCR Fonctionnel » afin de permettre à Eurofins-Cerep de proposer un catalogue complet sur cette plateforme.

5.1.2. Immobilisations corporelles

(K€)	01.01.16	Augmentation	Diminution	Transferts	31.12.16
Valeurs brutes					
Agencements des constructions	1 143	4185	4218	0	1 110
Matériel et outillage	5 993	797	1361	218	5 647
Autres immobilisations corporelles	3 276	3	101	0	3 178
Immobilisations en cours	343	415	0	-218	540
Avances et acomptes	0	0	0	0	0
Total	10 755	5 400	5 680	0	10 475
(K€)	01.01.16	Augmentation	Diminution	Dépréciation, dotations ou reprises	31.12.16
Amortissements/Dépréciations					
Agencements des constructions	931	49	33	0	948
Matériel et outillage	4 893	159	1361	0	3 692
Autres immobilisations corporelles	919	657	99	0	1 477
Immobilisations en cours	125	0	0	0	125
Total	6 869	865	1 433	0	6 241

Acquisitions d'immobilisations corporelles

Les acquisitions et les mises en service de matériel, outillage et autres immobilisations de la période représentent principalement des équipements de laboratoire et du matériel informatique.

Depuis la mise en œuvre du programme d'acquisition et de production de lignées cellulaires, Eurofins-Cerep a comptabilisé 2 270 K€ de lignées à l'actif immobilisé :

- . 338 K€ ont été acquises auprès de ses fournisseurs et sont en service à la clôture,
- . 1 932 K€ ont été produites par Eurofins-Cerep et sont en service à la date de clôture.

Dépréciation d'immobilisations corporelles

Une nouvelle procédure d'évaluation de la valeur bilancielle des lignées au 31 décembre 2016 s'est traduit par le passage en une perte de valeur sur certaines lignées d'un montant complémentaire de 211 K€.

A la clôture de l'exercice, la dépréciation des lignées figure au bilan pour 617 K€.

5.1.3. Immobilisations financières brutes

Elles sont constituées par :

(K€)	01.01.15	31.12.15
Titres de la filiale Cerep Limited	1 859	1 859
Prêts à Cerep Limited	0	0
Dépôts et cautionnements	3	3
Prêt organisme effort	167	190
Actions propres	120	0
Avance preneur crédit-bail immobilier	326	185
Total	2 475	2 337

Echéances de remboursement des créances liées aux immobilisations financières

(K€)	Montant brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Prêt organisme effort	190			190
Autres immobilisations financières	188	147	41	0
Total	378	147	41	190

Liste des filiales et participations

(K€)	Informations financières (1)				
	Capital(2)	Capitaux propres autres que le capital (3)	Quote-part du capital détenu (4)	CA HT de l'exercice 2016 (8)	Résultats de l'exercice 2015 (9)
Filiales et participations					
Cerep Drug Discovery Service CO. Ltd. 326 Aidisheng (Edison) Road, B 302-1, Zhangjiang High-Tech Park Shanghai 201203 – CHINA	1 859	-2 111	100%	0	-1

(K€)	Filiales		Participations	
	Françaises (12)	Etrangères (12)	Françaises (12)	Etrangères (12)
Valeur comptable des titres détenus (5)				
- brute :	0	1 859		
- nette :	0	0		
Montant des prêts et avances accordés (6)				
- brut :	0	0		
- net :	0	0		
Montant des cautions et avals donnés (7)				
Montant des dividendes encaissés (10)				

Cerep Ltd.

A la clôture de l'exercice, la valeur brute des titres est provisionnée à 100%.

Entreprises liées et participations

Valeurs brutes en K€	Montant concernant les entreprises		
	Postes	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
<u>Immobilisations financières</u>			
Participations			1 859
Créances rattachées à des participations			
<u>Créances</u>			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés		133	
Autres créances		9 659	
<u>Passif</u>			
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés		485	
Autres dettes			
<u>Éléments financiers</u>			
Produits de participation		151	
Autres produits financiers			
<u>Éléments exceptionnels</u>			
Valeur comptable actifs cédés			
Charges exceptionnelles			
Produits exceptionnels			
Produits de cession en capital			
<u>Autres</u>			
Achats consommables		57	
Achats de sous-traitance		1 019	
Achats de prestations de services		2 992	
Ventes de produits intermédiaires		17	
Prestations de Pharmacologie		370	

5.1.4. Stocks et en-cours

Principales composantes des stocks et en-cours

(K€)	Brut	Provision	Net
Matières premières & fournitures	932	490	442
Produits intermédiaires	1 146	337	809
Total	2 078	827	1 251

- . Les matières premières sont des produits chimiques et des produits biologiques.
- . Les fournitures sont les consommables utilisés lors des tests.
- . Les produits intermédiaires sont des préparations biologiques

5.1.5. Créances

Echéances des créances avant provisions

(K€)	Montant brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Clients et comptes rattachés	3 969	3 716	253	-
Créances fiscales et sociales	2 242	521	1 722	-
Autres créances	9 709	9 709	-	-
Charges constatées d'avance	201	201	-	-
Total	16 121	14 147	1 975	-

Le montant des factures clients à établir est de 857 K€ au 31 décembre 2016.

Les créances fiscales et sociales sont composées en principal du CIR 2014, 2015 et 2016 pour 410 K€, 358K€ et 332 K€ ainsi que du CICE 2014, 2015 et 2016 pour 213 K€, 202 K€ et 206 K€ respectivement, et de 467 K€ de créances sur TVA.

Les autres créances comprennent notamment les prêts consentis à Eurofins Discovery Services Lux Holding Sarl pour un montant de 9 659 K€, en diminution de 1 523 K€ sur 2016.

Autres informations

Détail des autres créances au 31 décembre 2016

	K€
Fournisseurs débiteurs	15
Créances sur rétrocessions	-
Créance Eurofins Discovery Services Lux Holding Sarl	9 659
Autres créances	35
Total à la clôture	9 709

5.1.6. Inventaire du portefeuille

Titres de participation (K€)	% de participation directe	Valeur nette comptable
Cerep Ltd	100,00	-
Total		-
Autres titres immobilisés (K€)	Valeur nette comptable	Valeur de marché
-	-	-
Total		-
Valeurs mobilières de placement (K€)	Valeur nette comptable	Valeur de marché
SICAV monétaires et obligataires	-	-
Billets de trésorerie	-	-
Total		-

5.1.7. Provisions pour dépréciation d'actif

(K€)	01.01.16	Augmentation	Diminution	31.12.16
Immobilisations financières	1 962	-	103	1 859
Stocks matières & produits finis	725	255	153	827
Clients	302	-	-	302
Total	2 986	255	256	2 988

Dépréciation des immobilisations financières

La reprise de provision 103 K€ a été constatée suite à la vente des actions propres auto-détenues.

Au 31 décembre 2016, la provision globale sur les immobilisations financières est de 1 859 K€ correspondant à la valeur des titres de la société Cerep Ltd.

Dépréciation des stocks de matières et produits finis

Une dotation de 81 K€ et une reprise de 103 K€ ont été constatées sur les stocks de matières premières, le montant total de la provision au 31 décembre 2016 est de 490 K€.

Une dotation de 174 K€ et une reprise de 50 K€ ont été constatées sur les produits intermédiaires, le montant total de la provision au 31 décembre 2016 s'élève à 337 K€.

Dépréciation clients

Pas de dotations complémentaires sur l'exercice.

Au 31 décembre 2016, la provision pour clients douteux et retards de paiements s'élève à 302 K€.

5.2. BILAN PASSIF

5.2.1. Tableau de variation des capitaux propres

(K€)	Situation au 01.01.16	Affectation du résultat	Conversion d'O.S.A	Augmentation de capital	Autres	Résultat de l'exercice	Situation au 31.12.2016
Capital social	3 784						3 784
Prime d'émission	10 837						10 837
Réserve légale	315						315
Report à nouveau	-1 776	1 808					33
Résultat	1 808	- 1 808				2 486	2 486
Subventions d'investissement	1				1		2
Total	14 969	0	-	-	-	2 486	17 457

Détail des mouvements du capital social

Situation au 31.12.15	Créations d'actions	Remboursements/Annulations	Situation au 31.12.16
252 237 actions (nominal 15 €)	Néant	Néant	252 237 actions (nominal 15 €)

La différence entre le prix d'exercice payé par le bénéficiaire lors de l'exercice de l'option de souscription et la valeur nominale de l'action ainsi souscrite est enregistrée en prime d'émission.

Le 2 janvier 2015, une opération de regroupement d'actions a débutée. Au 31 décembre 2016, 251 118 actions, valeur nominale de 15 euros, sur les 252 237 actions disponibles ont été regroupées.

L'opération se poursuivra jusqu'au 2 janvier 2017.

Au 31 décembre 2016, il n'existe plus d'options de souscription d'actions à convertir.

5.2.2. Provisions

(K€)	Initial au 01.01.2016	Dotations	Reprises		Changement et transfert	Solde au 31.12.2016
			Utilisées	Non Utilisées		
Ecart de change	45	22	-	-		67
Provisions pour risques	45	22	-	-	-	67
Engagement de retraite	1 276	1 034	38	152		2 120
Litiges salariés et indemnités licenciement	201	458				659
Perte sur crédit-bail Villebon	3 284	-	3 284			-
Provisions pour charges	4 761	1 492	3 322	152	-	2 779
Total	4 806	1 514	3 322	152	-	2 846

(K€)	Initial au 01.01.2016	Dotations	Reprises		Changement et transfert	Solde au 31.12.2016
			Utilisées	Non Utilisées		
Résultat d'exploitation		159				159
Résultat financier		897				897
Résultat exceptionnel		458	3 322	152		3 016
Total	0	1 514	3 322	152	-	1 960

Provision pour crédit-bail Villebon

En 2006, Eurofins-Cerep avait comptabilisé une provision pour perte sur cessation d'utilisation des biens immobiliers et mobiliers pris en crédit-bail ou en location sur le site de Villebon sur Yvette. Cette provision reflétait la différence entre la somme des loyers et redevances actualisés et la valeur liquidative identifiée pour chacune des immobilisations concernées.

Au 31 décembre 2013, une provision complémentaire sur la partie crédit-bail immobilier a été comptabilisée pour un montant de 1 270 K€

En juin 2015, une nouvelle provision de 900 K€ a été constatée afin de refléter la juste valeur de ce bâtiment dans les comptes.

Sur l'exercice 2016, il a été constaté une reprise pour la totalité en compte suite à la vente du bâtiment intervenu en fin d'année, soit un montant 3 290 K€.

Provision pour litiges

Au 31 décembre 2016, Eurofins-Cerep a des litiges en cours avec des anciens salariés, pour lesquels elle a, après consultation de ses conseils, estimé les sorties de ressources probables des actions engagées et constitué ou révisé une provision.

Un complément de provision a été passé sur l'exercice pour un montant de 458 k€.

Le montant en compte au bilan est de 659 K€.

Engagements de retraite

Depuis le 1^{er} janvier 2004, l'évaluation des engagements est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées selon les hypothèses actuarielles suivantes :

- En cas de départ en retraite, l'indemnité due aux salariés d'Eurofins-Cerep selon la convention collective des entreprises de l'industrie pharmaceutique est de 3/10èmes de mois de salaire par année de présence avec un maximum de 9 mois.
- La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de premières catégories (Iboxx AA). Au 31 décembre 2016, le taux retenu est de 1,10%.

	31.12.16		31.12.15	
Taux d'actualisation		1,10%		2,00%
Taux de progression des salaires		1,00%		1,50%
Taux d'inflation des salaires		2,00%		2,00%
Taux moyen des charges sociales		43,00%		44,00%
Age de départ en retraite	63 ans	65 ans		65 ans
Taux de turn-over annuel par tranche d'ages et collège	non-cadres	cadres	non-cadres	cadres
20 - 29 ans	9,07%	9,07%	1,00%	1,00%
30 - 39 ans	6,29%	6,29%	3,13%	1,00%
40 - 49 ans	3,53%	3,53%	5,71%	1,00%
50 - 65 ans	0,68%	0,68%	1,00%	1,00%
(K€)	31.12.16		31.12.15	
Solde de provision pour indemnités de départ en retraite (valeur actualisée de l'obligation)		2 120		1 276

Entre l'ouverture et la clôture de la période, le solde net ci-dessus a varié comme suit :

(K€)		31.12.16		31.12.15
Provision à l'ouverture de la période		1 276		872
Charge de la période (décomposée comme suit)		844		404
Coût des services rendus au cours de la période par les bénéficiaires en activité	159		91	
Coût financier	35		27	
Ecart actuariel	692		323	
Reprise de provision (sortie avant droits à retraite)	-42		-37	
Paiement des indemnités de fin de carrière	0		0	
Provision à la clôture de la période		2 120		1 276

Depuis 2013, les écarts actuariels sont comptabilisés directement en résultat. Pour l'exercice 2016, le montant comptabilisé est de 692 K€.

5.2.3. État des dettes

Emprunt et dettes financières

(K€)	Nominal	31.12.15	Solde au 31.12.16	Taux d'intérêt moyen pondéré	Particularités
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
- euro taux fixe	-	-	-		
- banque créditrice et intérêts courus non échus		33	0		
Emprunts et dettes financières diverses					
- dépôt reçu	40	40	0	nul	
- aides remboursables à l'innovation	45	45	0	nul	
- avances remboursables	-	0	0	nul	
Total	85	118	-		

Echéancier des dettes

(K€)	Montant brut	- 1 an	+ 1 à 5 ans	+ 5 ans
Etablissement de crédit	-	-		
Dettes financières diverses	-	-		
Fournisseurs et rattachés	2 231	2 231		
Dettes fiscales et sociales	2 877	2 877		
Dettes sur immobilisations	378	378		
Autres dettes	6	6		
Produits constatés d'avance	34	34		
Total	5 526	5 526	-	-

5.2.4. Charges à payer

(K€)	Montant brut
Agios et services bancaires à payer	0
Fournisseurs – Factures non parvenues	1 524
Dettes fiscales et sociales	2 058
Total	3 582

Les postes les plus importants des dettes fiscales et sociales sont relatifs aux congés payés, RTT et CET (1 136 K€), aux primes et intéressement (667 K€).

5.3. Actifs et Passifs libellés en devises

A la clôture de l'exercice, la situation des actifs et passifs libellés en devises est la suivante :

Valeurs Brutes en K€	Monnaies d'origine		Total au 31.12.16
	USD	Autres	
Actifs			
Immobilisations financières	(1) 1 762	52	1 814
Créances clients	1 304	0	1 304
Trésorerie	695	-6	689
Autres débiteurs	0	0	0
Sous- total	3 761	46	3 807
Passifs			
Fournisseurs d'exploitation	77	37	114
Dettes sur immobilisations	0	0	0
Autres créditeurs	0	0	0
Sous-total	77	37	114

(1) Dont titres de participations pour 1 762 K€

6. Analyse des principaux postes du compte de résultat

6.1. Chiffre d'affaires

6.1.1. Évolution comparée du chiffre d'affaires

(K€)	2015	2016	Variations	
			Valeurs	%
Services	22 421	23 390	969	4,32%
Autres	93	48	45	-48,39%
Total	22 514	23 438	924	4,10%

Le chiffre d'affaires est essentiellement constitué des activités de services.

Les prestations de recherche effectuées par la Société pour le compte de tiers dans le domaine du profilage, les droits de souscription et l'accès aux résultats issus de la base de données BioPrint®, les prestations de management facturées aux filiales sont comptabilisées en services.

Les ventes de « Produits semi-finis, membranes » sont comptabilisées en autres.

Une partie de l'augmentation du CA est lié aux facturations effectuées sur des travaux réalisés hors sites, sous-traitance d'analyse.

Au 31 décembre 2016, le chiffre d'affaires valorisé à l'avancement représente 675 K€.

6.1.2. Chiffre d'affaires par zones géographiques

(K€)	2015		2016		Variations	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Europe	9 541	42,38%	10 390	44,33%	849	8,90%
<i>dont France</i>	2 859	12,70%	2 379	10,15%	-480	-16,79%
Amérique du Nord	11 007	48,89%	11 201	47,79%	194	1,76%
Asie	1 722	7,65%	1 622	6,92%	-100	-5,81%
Autres	244	1,08%	225	0,96%	-19	-7,79%
Total	22 514	100%	23 438	100%	924	4,10%

6.2. Transfert de charges

Le montant des transferts de charges sur 2016 est de 208 K€ contre 94 K€ en 2015.

6.3. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont augmenté en 2016 de 0,49 million d'euros (soit+2.2%), à 22,32 millions d'euros contre 21,83 millions d'euros en 2015.

Les achats de matières premières et autres approvisionnements ont diminué de 0,14 million d'euros à 3,54 millions en 2016 contre 3,68 millions d'euros en 2015, ainsi qu'en pourcentage du chiffre d'affaires net à 15,1% de celui-ci.

Les autres achats et charges externes ont augmenté de 0,44 million d'euros, à 8,13 millions d'euros contre 7,68 millions d'euros en 2015. Les prestations liées à des services et supports fournies par les sociétés du Groupe Eurofins sont en croissance et s'établissent à 3,89 millions d'euros contre 3,27 millions d'euros en 2015.

Les frais de recherche et développement engagés au cours de l'année 2016 intégralement comptabilisés en charges sont évalués à 3,10 millions d'euros contre 2,67 millions d'euros pour l'exercice 2015. Ces frais sont valorisés selon la méthode du coût complet, les charges indirectes et les charges de structure étant réparties au prorata du temps passé sur les programmes de recherche.

La rémunération totale versée aux dirigeants et administrateurs s'est élevée à 0,17 million d'euros en 2016. La Société n'a pas contracté d'autres engagements en faveur des administrateurs.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi relatif à l'exercice 2016, a été enregistré au poste « Salaires et traitements » pour un montant de 0,21 million d'euros.

6.4. Résultat financier

Éléments constitutifs du résultat financier

(K€)	2015	2016
Change		
Pertes/gains réalisés sur comptes bancaires	0	0
Pertes/gains net de change réalisé sur créances/dettes	352	-2
Pertes/gains réalisés sur couvertures de change	0	0
Dotation/reprise provision pour risque de change	-44	-23
Sous-total change	308	-25
Dotation/reprise provision titre-avance filiale	0	0
Résultats nets sur valeurs mobilières et placements	0	0
Dotation/reprise provision pour dépréciation autres immobilisations financières	0	0
Intérêts facturés sur avances filiales	0	0
Intérêts sur emprunts	0	0
Intérêts facturés sur avance groupe	64	166
Autres intérêts, charges et produits assimilés	24	0
Résultat financier	396	141

Le résultat financier de l'exercice écoulé est un bénéfice de 0,14 million d'euros contre un bénéfice de 0,40 million d'euros en 2015. Ce résultat est constitué principalement d'intérêts facturés au groupe sur l'avance consentie pour 0,17 millions d'euros.

6.5. Résultat exceptionnel

(K€)	2015	2016
Produits de gestion exceptionnels	31	-
Produits de cession d'actif, produits en capital	2	1 631
Reprises sur provisions exceptionnelles	1 639	3 469
Total des produits exceptionnels	1 672	5 100
Valeur nette comptable des actifs cédés ou sortis, charges en capital	-	4 187
Dotations aux provisions exceptionnelles	973	458
Autres charges exceptionnelles	704	-
Total des charges exceptionnelles	1 677	4 645
Résultat exceptionnel	-5	455

Les reprises sur provisions exceptionnelles sont dues à la reprise de provision sur crédit-bail immobilier de Villebon pour 3,29 millions d'euros et à la reprise sur provision retraite, gains actuariels, pour 0,18 million d'euros.

Les produits de cession correspondent à la vente du bâtiment de Villebon pour 1,63 million d'euros.

La valeur nette comptable des actifs est représentée par la valeur du bâtiment de Villebon pour 4,19 millions d'euros.

Les autres charges exceptionnelles concernent des provisions pour litiges salariaux en cours pour 0,46 million d'euros.

6.6. Impôts

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(K€)	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	1 773		1 773
Résultat exceptionnel	455		455
Crédit Impôt Recherche		- 258	258
Résultat net comptable	2 228	- 258	2 486

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Non applicable

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

(K€)	Montant	Impôt
Accroissements		
Ecarts de conversion actifs à la clôture	67	22
Total des accroissements	67	22
Allègements		
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	1 057	352
Charges à payer non déductibles l'année de leur comptabilisation	154	51
Ecarts de conversion passifs à la clôture	113	38
Déficit reportable	32 516	10 838
Total des allègements	33 840	11 279

6.7. Effectif

Personnel salarié au 31 décembre 2016 (catégories)	Effectif
Cadres	33
Techniciens	102
Employés	11
Total	146

L'effectif moyen de l'exercice 2016 est de 143 salariés.

6.8. Engagements donnés

6.8.1. Crédit-bail

(K€)	Constructions & terrains	Matériel & outillage	Autres	Total
Valeur d'origine	20 196	-	-	20 196
Amortissements				
Cumuls antérieurs	12 418	-	-	12 418
Dotations de l'exercice	1 023	-	-	1 023
Total	13 441	-	-	13 441
Redevances payées				
Cumuls antérieurs	19 999	-	-	19 999
Exercice	1 087	-	-	1 087
Total	21 086	-	-	21 086
Redevances à payer				
à 1 an au plus	567	-	-	567
de 1 an à 5 ans	141	-	-	141
à plus de 5 ans	-	-	-	-
Total	708	-	-	708
Valeurs résiduelles				
à 1 an au plus	-	-	-	-
de 1 an à 5 ans	-	-	-	-
à plus de 5 ans	-	-	-	-
Total	-	-	-	-

Les contrats de crédit-bail immobiliers sont souscrits à taux fixes et à taux variables :

- taux fixes pour les constructions du site de Celle l'Evescault de 5,34%, 5,25% et 4,75%
- taux variable Euribor 3 mois majoré de 1,15 point pour les constructions de Villebon-sur-Yvette

6.8.2. Autres engagements

Obligations contractuelles (K€)	Total	Paiements dus par période		
		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Engagements liés aux dettes à long terme figurant au passif du bilan (capital + intérêts)	-	-	-	-
Obligations en matière de location-financement	-	-	-	-
Obligations d'achats irrévocables	406	406	-	-
Achats et ventes de devises à terme non couverts	-	-	-	-
Autres obligations à long terme	-	-	-	-
Total	406	406	-	-
Dettes garanties par des sûretés réelles (K€)	Dettes garanties	Montant des sûretés	VNC des biens donnés en garantie	
			- 1 an	+ 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Total	-	-	-	-
Autres engagements commerciaux (K€)	Total	Montant des engagements par période		
		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Lettres de crédit	-	-	-	-
Garanties sur contrat de crédit-bail mobilier	-	-	-	-
Garanties sur contrat de crédit-bail immobilier ¹	185	147	38	-
Obligations de rachat	-	-	-	-
Autres engagements commerciaux	-	-	-	-
Total	185	147	38	-

1-Nantissement de l'avance preneur

Les avenants aux contrats de crédit-bail immobilier contractés en 2002 et en 2004 sont garantis par nantissement des avances preneur.

6.9. Engagements reçus

Néant.

6.10. Engagements post-clôture

Néant.

7. Instruments financiers et risques de marché

Instruments financiers

Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués de financements par crédit-bail auprès d'organismes financiers, d'emprunts bancaires, des valeurs mobilières de placement et de trésorerie. L'objectif de ces instruments financiers est de permettre le financement des opérations de la Société. La Société détient également des créances clients, des dettes fournisseurs, des avances et acomptes reçus sur commandes qui sont générés par ses activités.

Les principaux risques attachés aux instruments financiers de la Société sont le risque de change, le risque de crédit, le risque de taux d'intérêts et le risque de marché.

Risque de change

Le bilan de la société est sensible aux variations du dollar US contre l'euro. La Société ne couvre pas ces expositions structurelles mais cherche à limiter ses effets en visant l'équilibre dans la devise de fonctionnement des actifs et des passifs.

La Société est également exposée à un risque de change concernant la partie du chiffre d'affaires et des charges réalisées en devises autres que l'euro. Ce risque existe principalement concernant le dollar US et, dans une moindre mesure, le yen japonais quant aux produits et charges et flux de trésorerie liés ainsi qu'aux éléments correspondant des comptes de créances clients, des comptes fournisseurs et de trésorerie libellés dans ces devises.

Risque de taux

L'exposition de la Société au risque de variation des taux d'intérêt est liée à l'endettement financier à long terme.

La politique de la Société consiste à gérer la charge d'intérêt en contractant majoritairement des financements à taux fixes.

Ainsi au 31 décembre 2016, 100% de la dette liée aux actifs des activités poursuivies de la Société est contractée à taux fixe.

Risque de marché

Eurofins-Cerep utilise différents instruments financiers dans le cadre de sa gestion de trésorerie. Ils sont constitués de dépôts bancaires principalement en euro et en dollar US.

La politique de la Société vise à limiter les risques de perte sur ses placements en privilégiant les instruments monétaires ou obligataires et sélectionnés sur la base d'historiques de volatilité et de performance par rapport aux indices de référence et de notations d'agences et en procédant à un suivi régulier des valeurs de marché.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Société représente l'éventualité de ne pas pouvoir faire face à ses engagements suivant leurs échéances. L'appréciation du risque de liquidité repose sur le suivi des échéanciers des financements de la Société, l'évolution du niveau de trésorerie disponible et les prévisions d'entrées et de sorties de trésorerie. A la date d'établissement des états financiers, la Société n'a pas identifié de besoin de trésorerie à court terme.

La trésorerie de la Société était de 3 921 K€ au 31 décembre 2016, à comparer au 2 381 K€ du 31 décembre 2015.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie découle de l'éventualité qu'une partie au contrat n'honore pas ses obligations causant ainsi une perte à l'autre partie. Eurofins-Cerep considère qu'il existe un risque de contrepartie sur certains postes du bilan, le plus significatif portant sur les créances clients, ainsi que sur des engagements figurant en hors bilan (achats de matières premières et travaux), couvert par des mesures appropriées.

Une proportion significative du chiffre d'affaires est réalisée avec quelques clients. Les contrats de prestation de services de l'activité de la Société couvrent quelques mois et constituent une proportion importante du chiffre d'affaires.

Au cours de l'exercice 2016, le chiffre d'affaires réalisé avec les plus importants partenaires commerciaux de la Société se décompose comme suit :

- trois plus importants partenaires commerciaux : 17%
- cinq plus importants partenaires commerciaux : 25%
- dix plus importants partenaires commerciaux : 40%

Cette concentration du risque de crédit sur quelques clients et l'incidence d'une défaillance éventuelle d'un tiers sur le compte de résultat d'Eurofins-Cerep sont atténués par la taille et la solvabilité financière des grands groupes de l'industrie pharmaceutique, qui constituent les principaux partenaires d'Eurofins-Cerep. Toutefois, Eurofins-Cerep compte parmi ses clients plusieurs entreprises de recherche pharmaceutique qui réalisent des pertes récurrentes et pour lesquelles les fonds levés auprès d'investisseurs constituent la principale source de financement. La Société a constaté au cours des exercices antérieurs plusieurs défaillances. L'irrécouvrabilité reste cependant limitée au regard de la base de clientèle de Eurofins-Cerep, ce qui réduit dans une certaine mesure cette exposition.

Eurofins-Cerep intègre dans sa démarche commerciale un processus d'évaluation de la solvabilité du prospect et inclut, si nécessaire ou selon les particularités de la prestation, l'obligation de versement d'acomptes ou d'avances par le client.

La Société est également dépendante de la solvabilité de plusieurs fournisseurs ou prestataires, certains étant stratégiques dans la fourniture de technologies ou de matières premières. Les procédures d'achats d'Eurofins-Cerep intègrent l'établissement et la mise à jour d'une liste de fournisseurs approuvés. Le processus d'approbation, qui implique par ailleurs le service de contrôle qualité, inclut un examen de solvabilité qui peut faire appel à des évaluations d'agences de notation de risque crédit.

Enfin, Eurofins-Cerep gère son risque de contrepartie sur ses instruments financiers en sélectionnant rigoureusement les institutions financières tierces, en diversifiant les contreparties par type de contrat et en procédant à un suivi régulier des engagements.

8. Conventions réglementées et conclues avec des parties liées au cours de l'exercice 2016 et au cours d'exercices antérieurs

Au 31 décembre 2015, Eurofins Discovery Services Holding Lux SARL détient 90,03% du capital de la société Eurofins-Cerep SA.

- Les conventions réglementées et conclues avec des parties liées au cours d'exercice antérieurs et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice sont listées ci-après :

- SERVICE AGREEMENT conclu le 15 mai 2013 entre Eurofins Scientific Services SA (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Ce contrat couvre la fourniture de services et support en management par Eurofins à Eurofins-Cerep. Cette convention a donné lieu à une facturation en 2016 pour un montant de 148 K€.

- CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES conclu le 30 mai 2013 entre Eurofins NSC Development France (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord couvre la fourniture par Eurofins à Eurofins-Cerep de différents services dans les domaines de l'informatique, des achats et des finances. Cette convention a donné lieu à facturation en 2016 de 172 K€.

- CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES conclu le 30 mai 2013 entre Eurofins NSC Finance France (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord a pour objet la fourniture de différents services par Eurofins à Eurofins-Cerep dans les domaines juridique, administration et finances, paie, comptabilité et ressources humaines. Cette convention a donné lieu à une facturation de 115 K€ en 2016.

- LOAN AGREEMENT conclu le 11 juin 2013 entre Eurofins Discovery Services Lux SARL (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord régleme la possibilité de prêt d'Eurofins-Cerep vers Eurofins, ainsi que la rémunération associée. Sur 2013, cette convention a fait l'objet d'un prêt initial de 1,80 million d'euros. En 2015, le solde de ce compte était de 5,64 millions d'euros. Sur 2016, divers versements et retraits ont été effectués sur l'année portant le solde du compte à 3,97 millions d'euros. La rémunération associée, basée sur le taux Euribor 3 mois, a été enregistrée en compte pour une valeur de 0,14 K€.

- EUROFINS IT INFRASTRUCTURE CLIENT SERVICES CONTRACT conclu le 18 juin 2013 entre Eurofins NSC IT Infrastructure France (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cette convention a pour objet la fourniture de services et de support par Eurofins à Eurofins-Cerep dans le domaine des technologies de l'information. Cette convention a donné lieu à une facturation sur 2016 de 127 K€.

- INTERNATIONAL SUPPORT SERVICES (ISS) conclu le 25 mars 2014 entre Eurofins International Support Services Lux SARL (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord régleme la fourniture de différents services et support par Eurofins à Eurofins-Cerep en management, commercial, finances, informatique, administration, impôts, taxes et ressources humaines. Cette convention a donné lieu à une charge enregistrée dans les comptes de 387 K€ sur 2016.

- LOAN AGREEMENT conclu le 15 avril 2014 entre Eurofins Discovery Services Lux SARL (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord régleme la possibilité de prêt d'Eurofins-Cerep vers Eurofins, ainsi que la rémunération associée. Sur 2014, cette convention a fait l'objet d'un prêt initial de 2,00 millions d'euros. Deux avenants à la convention initiale ont été signés, le premier le 08 octobre 2014 pour un versement de 1,00 million d'euros, et le second le 25 novembre 2014 pour un versement de 1,20 million d'euros. Le 5 février 2015, un versement complémentaire a été effectué portant le solde à 5,5 millions d'euros au 31 décembre 2015. Aucuns mouvements n'ont été enregistrés sur l'exercice 2016, le montant à la clôture 2016 est identique à celle de 2015 soit 5,5 millions d'euros. La rémunération associée, dont la progressivité basée sur la durée d'immobilisation, a été enregistrée en compte pour une valeur de 151 K€.

- SUB LICENSE AGREEMENT (GSC) conclu le 01 juillet 2014 entre Eurofins GSC Lux SARL (« Eurofins ») et Eurofins-Cerep. Cet accord régleme l'utilisation et l'exploitation de la marque « Eurofins ». Cette convention a donné lieu à une charge enregistrée dans les comptes pour 633 K€ en 2016.

-INTERCOMPANY SALES PRODUCT AGREEMENT conclu le 1er janvier 2015 entre Eurofins Panlabs, Inc. et Eurofins Cerep SA. Cet accord définit les conditions de ventes de produits et services au sein et entre les entités du Groupe Eurofins pour répondre aux besoins de la clientèle. Il a été conclu pour une durée indéterminée et a fait l'objet d'un avenant en date du 15 juin 2015 avec effet rétroactif au 1er janvier 2015 modifiant l'article 11 relatif à la tarification des services inter-sociétés et l'article 12c relatif aux modalités de paiement. Cette convention a donné lieu à une facturation par Eurofins Panlabs Inc. de 1 032 K€ enregistrée en charge, et une facturation par Eurofins-Cerep de 252 K€ enregistrée en produit.

- INTERCOMPANY SALES PRODUCT AGREEMENT conclu le 1er janvier 2015 entre Eurofins Panlabs Taiwan, Ltd. et Eurofins Cerep SA. Cet accord définit les conditions de ventes de produits et services au sein et entre les entités du Groupe Eurofins pour répondre aux besoins de la clientèle. Il a été conclu pour une durée indéterminée et a fait l'objet d'un avenant en date du 15 juin 2015 avec effet rétroactif au 1er janvier 2015 modifiant l'article 11 relatif à la tarification des services inter-sociétés et l'article 12c relatif aux modalités de paiement. Cette convention a donné lieu à une facturation par Eurofins Panlabs Taiwan, Ltd de 1 K€ enregistrée en charge, et une facturation par Eurofins-Cerep de 450 K€ enregistrée en produit.

- INTERCOMPANY SALES PRODUCT AGREEMENT conclu le 1er janvier 2015 entre Eurofins Pharma Bioanalysis Services UK Limited et Eurofins Cerep SA. Cet accord définit les conditions de ventes de produits et services au sein et entre les entités du Groupe Eurofins pour répondre aux besoins de la clientèle. Il a été conclu pour une durée indéterminée et a fait l'objet d'un avenant en date du 15 juin 2015 avec effet rétroactif au 1er janvier 2015 modifiant l'article 11 relatif à la tarification des services inter-sociétés et l'article 12c relatif aux modalités de paiement. Cette convention a donné lieu à une facturation par Eurofins Pharma Bioanalysis Services UK de 59 K€ enregistrée en charge.

- INTERCOMPANY SALES PRODUCT AGREEMENT conclu le 1er janvier 2015 entre Eurofins Pharma Discovery Services UK Limited et Eurofins Cerep SA. Cet accord définit les conditions de ventes de produits et services au sein et entre les entités du Groupe Eurofins pour répondre aux besoins de la clientèle. Il a été conclu pour une durée indéterminée et a fait l'objet d'un avenant en date du 15 juin 2015 avec effet rétroactif au 1er janvier 2015 modifiant l'article 11 relatif à la tarification des services inter-sociétés et l'article 12c relatif aux modalités de paiement. Cette convention a donné lieu à une facturation par Eurofins Pharma Discovery Services UK de 125 K€ enregistrée en charge, et une facturation par Eurofins-Cerep de 109 K€ enregistrée en produit.

- INTERCOMPANY SALES PRODUCT AGREEMENT » conclu le 1er janvier 2015 entre Eurofins Pharma Bioanalytics Services US Inc. et Eurofins Cerep SA. Cet accord définit les conditions de ventes de produits et services au sein et entre les entités du Groupe Eurofins pour répondre aux besoins de la clientèle. Il a été conclu pour une durée indéterminée et a fait l'objet d'un avenant en date du 15 juin 2015 avec effet rétroactif au 1er janvier 2015 modifiant l'article 11 relatif à la tarification des services inter-sociétés et l'article 12c relatif aux modalités de paiement. Cette convention a donné lieu à une facturation par Eurofins Pharma Bioanalytics Services US Inc. de 67 K€ enregistrée en charge.

- Aucune nouvelle convention n'a été conclue avec des parties liées au cours de l'exercice 2016.

9. Autres informations

Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société

Dénomination - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
EUROFINS SCIENTIFIC Val Fleuri 23 LU 1526 Luxembourg	SE	1 538 976	90.03%

Les comptes annuels de la société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale.

RAPPORTS
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT GÉNÉRAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

Aux Actionnaires

EUROFINS-CEREP

Le Bois L' Eveque

86600 CELLE L'EVESCAULT

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société EUROFINS-CEREP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note C.3 « Titres de participation » de l'annexe expose les modalités d'évaluation et de dépréciation des titres de participation. Nous avons examiné les modalités de détermination de la valeur d'utilité des titres de participation et notamment les prévisions de trésorerie utilisées et nous avons vérifié que les notes annexes C.3, E.1.3 et E.1.7 donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons en attester l'exactitude et la sincérité.

Fait à Nantes, le 28 avril 2017

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Olivier Destruel

RAPPORT SPÉCIAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016)

Aux Actionnaires

EUROFINS-CEREP

Le Bois L' Eveque

86600 CELLE L'EVESCAULT

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que sur les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Contrat d'assurance « responsabilités des mandataires sociaux »

Autorisation du Conseil d'administration du 21 janvier 1999, modifiée par le Conseil d'administration du 21 mars 2005.

- Personne concernée : Dirigeants et mandataires sociaux
- Nature : Assurance visant à couvrir la responsabilité civile des mandataires sociaux et des dirigeants de la Société.
- Modalités : Convention applicable à compter du 1er février 1999 jusqu'au 31 octobre 1999, renouvelable ensuite par tacite reconduction par périodes annuelles.

2. Convention de prêt avec Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL

Autorisation du Conseil d'administration du 11 avril 2014

- Personne concernée : Actionnaire majoritaire
- Nature : Convention de prêt « Loan Agreement » d'un montant de 2 à 5M€ conclue pour une durée de 36 mois à compter du 15 avril 2014, portant intérêt à des taux dégressifs.
- Modalités : Au titre de l'exercice 2016, la rémunération associée, progressive basée sur la durée d'immobilisation, a été enregistrée pour l'exercice 2016 à 151 779€.

Cette convention a fait l'objet de deux « Addenda » :

- Addendum n°1 du 8 octobre 2014, autorisé par le Conseil d'administration du 9 octobre 2014, pour un montant additionnel d'1M€ et une durée de 36 mois, portant intérêt à des taux progressifs.
- Addendum n°2 du 25 novembre 2014, autorisé par le Conseil d'administration du 2 avril 2015, pour un montant additionnel d'1,2M€ et pour une durée de 36 mois, portant intérêt à des taux progressifs.

3. Convention de prêt avec Eurofins Discovery Services Lux Holding SARL

Autorisation du Conseil d'administration du 25 octobre 2013

- Personne concernée : Actionnaire majoritaire

- Nature : Cette convention concerne la signature d'une convention de prêt entre Eurofins-Cerep SA et Eurofins Scientific d'un montant de 1M€ et de 5M€. Les intérêts seront calculés selon l'Euribor 3 mois.
- Modalités : Au titre de l'exercice 2016, le prêt consenti par Eurofins-Cerep à Eurofins Scientific s'élève à 3,97 M€. La rémunération associée, basée sur le taux Euribor 3 mois, a été enregistrée en compte pour une valeur de 141€.

4. Contrat interentreprises sur la vente de produits et services « intercompany sales of products and sales Agreement » conclu avec Eurofins Panlabs, Inc.

Autorisation du Conseil d'administration du 12 avril 2016

- Personne concernée : Christine Shasserre, administrateur des deux sociétés
- Nature et objet : Conditions générales de vente-croisée, distribution et sous-traitance « interco » des sociétés du Groupe Eurofins
- Modalités : Convention à durée indéterminée applicable rétroactivement au 1er janvier 2015.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant applicable rétroactivement au 1er janvier 2015 modifiant les termes de l'article 11 « Frais de services interentreprises liés aux Ressources de représentation commerciale » ainsi que ceux de l'article 12 (c) « Modalités de paiement ».

5. Contrat interentreprises sur la vente de produits et services « intercompany sales of products and sales Agreement » conclu avec Eurofins Pharma Bioanalysis Services UK Limited

Autorisation du Conseil d'administration du 12 avril 2016

- Personne concernée : Christine Shasserre, administrateur des deux sociétés
- Nature et objet : Conditions générales de vente-croisée, distribution et sous-traitance « interco » des sociétés du Groupe Eurofins
- Modalités : Convention à durée indéterminée applicable rétroactivement au 1er janvier 2015.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant applicable rétroactivement au 1er janvier 2015 modifiant les termes de l'article 11 « Frais de services interentreprises liés aux Ressources de représentation commerciale » ainsi que ceux de l'article 12 (c) « Modalités de paiement ».

6. Contrat interentreprises sur la vente de produits et services « Intercompany sales of products and sales Agreement » conclu avec Pharma Discovery Services UK Limited

Autorisation du Conseil d'administration du 12 avril 2016

- Personne concernée : Christine Shasserre, administrateur des deux sociétés
- Nature et objet : Conditions générales de vente-croisée, distribution et sous-traitance « interco » des sociétés du Groupe Eurofins
- Modalités : Convention à durée indéterminée applicable rétroactivement au 1er janvier 2015.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant applicable rétroactivement au 1er janvier 2015 modifiant les termes de l'article 11 « Frais de services interentreprises liés aux Ressources de représentation commerciale » ainsi que ceux de l'article 12 (c) « Modalités de paiement ».

7. Contrat interentreprises sur la vente de produits et services « Intercompany sales of products and sales Agreement » conclu avec Eurofins Pharma Bioanalytics Services US Inc.

Autorisation du Conseil d'administration du 12 avril 2016

- Personne concernée : Christine Shasserre, administrateur des deux sociétés

- Nature et objet : Conditions générales de vente-croisée, distribution et sous-traitance « interco » des sociétés du Groupe Eurofins
- Modalités : Convention à durée indéterminée applicable rétroactivement au 1er janvier 2015.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant applicable rétroactivement au 1er janvier 2015 modifiant les termes de l'article 11 « Frais de services interentreprises liés aux Ressources de représentation commerciale » ainsi que ceux de l'article 12 (c) « Modalités de paiement ».

Fait à Nantes, le 28 avril 2017

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Olivier Destruel



Eurofins-Cerep
BP 30001
86600 Celle L'Evescault
France
Tél. +33 (0)5 49 89 30 00
fincom@cerp.fr
www.cerp.com
Code ISIN FR0012413771
Alternext Paris